



Affirmer l'existence de Dieu n'est pas contraire à la raison ?

L'homme peut connaître Dieu par la raison naturelle, mais cette connaissance ne peut parfaitement s'épanouir qu'avec la grâce, dans la foi en la libre révélation de Dieu. Comme l'explique saint Thomas d'Aquin, ici-bas, par la raison naturelle, l'homme peut connaître Dieu non certes directement en lui-même, mais à partir de ses effets.

Dieu peut être connu et par la raison naturelle et par la révélation surnaturelle.

Comment répondre aux objections contre l'existence de Dieu ?

1^e objection : Si Dieu existait, il serait tout-puissant, et donc rien ne pourrait résister à sa volonté, donc le péché serait impossible. Or nous constatons que le mal moral est un fait.

Réponse : **Dieu** existe, et il est tout-puissant. Par conséquent, lorsqu'il a décidé quelque chose de manière absolue, rien ne peut lui résister. Cependant, parfois, il décide de manière non pas absolue, mais conditionnelle. Et c'est ainsi, de manière conditionnelle, qu'il **veut que personne ne lui désobéisse**, et que tous soient un jour parfaitement heureux. **Mais il veut que cela se réalise par l'intermédiaire de la liberté de ses créatures intelligentes, anges et hommes.** Par le fait même, il décide a priori de ne pas empêcher un certain nombre d'actions libres non conformes à sa volonté conditionnelle. Et a posteriori, il récompense les actions bonnes, et punit les actions mauvaises, et, cette fois, d'une volonté absolue, à quoi rien ne peut résister.

On a le pouvoir, hélas ! De résister à la volonté conditionnelle de Dieu manifestée par Sa parole ; on ne peut pas résister à sa volonté absolue, réalisée par Son opération.

2^e objection : Si Dieu existait, il serait omniscient ; il saurait donc d'avance ce que nous allons faire demain, et donc nos actions ne seraient pas libres.

Réponse : **Le fait de connaître avec certitude un acte libre n'empêche pas cet acte d'être libre.** Ainsi, je peux savoir avec certitude qu'un aimable opérateur a posé librement une caméra devant moi : cet acte libre est connu avec certitude, une fois qu'il est présentement réalisé. Or Dieu vit dans l'éternité, laquelle embrasse tous les temps, et leur est contemporaine. De ce fait, tous les actes libres, même ceux qui pour nous sont futurs, sont immuablement présents au regard de l'intelligence divine : Dieu les voit comme déjà réalisés, mais cela n'empêche donc pas que ces actes soient libres.

Dieu voit éternellement tout futur libre comme présent déjà réalisé, sans pour autant le nécessiter.

3^e objection : J'insiste : si Dieu existait, il serait cause première universelle de tout effet, donc non seulement il connaîtrait d'avance nos actes libres, mais en plus, il les causerait, et par conséquent nous ne serions pas libres.

Réponse : **On peut causer l'existence d'une décision, sans déterminer son contenu.** Allons plus loin, on peut même être cause du choix de telle partie, sans pour autant la nécessiter. Ainsi, un jour, j'ai demandé à un de mes élèves de monter sur sa table. J'ai donc causé cet acte, qui pourtant fut libre. Mon intervention fut « déterminante » pour sa décision, mais c'est lui qui s'est décidé à obtempérer. Autre comparaison, un fort vent soufflant d'Est pousse un voilier dans la direction de l'Ouest, mais le commandant de bord utilise ce vent pour aller vers l'Ouest-Nord-Ouest, et non l'Ouest tout court. C'est bien le vent qui a causé l'arrivée du voilier au port, mais le vent n'a pas nécessité une navigation exclusive vers l'Ouest. Ainsi Dieu nous fait exercer nos choix, sans nécessiter leur contenu.

Dieu est cause première de nos décisions, mais il les cause par l'intermédiaire de notre libre arbitre. Même lorsque par sa grâce Il nous détermine à choisir et nous incline à consentir à cette grâce en vue d'un bien surnaturel ; si nous consentons, c'est par l'appui de cette grâce ; mais nous pouvons résister.

4e objection : Si Dieu existait, il serait bon. S'il était bon, il empêcherait le mal de se produire. Pourquoi Dieu tolère-t-il les péchés ?

Réponse : Dieu a voulu l'ange et l'homme à son image, donc libres. Cependant, cette liberté, tirée du néant, est faillible, et peut pécher. Le Créateur « prend ce risque », mais pour de bonnes raisons. La décision de Dieu de ne pas intervenir pour empêcher un mal n'entraîne pas nécessairement que ce mal a lieu : elle le rend possible, non fatal. **Les péchés effectifs sont dus uniquement à la créature. Dieu les empêcherait, s'il ne savait**, au cas où ils se produisent, **en tirer un bien plus grand qu'ils ne sont mauvais**. Dieu prévoit ainsi éternellement les solutions à apporter dans le temps aux péchés successifs, principalement par l'envoi de son propre Fils comme Sauveur des hommes. Ainsi donc, le péché, Dieu ne le veut aucunement, mais, le connaissant éternellement, il en tient compte et le réintègre dans un ordre où il servira le bien et le salut.

Dieu ne veut le mal moral ni comme fin ni comme moyen, mais il veut le permettre, ce qui le rend possible, non fatal, et ce, parce qu'il sait pouvoir en tirer un plus grand bien, s'il a lieu.

Bibliographie - Pour aller plus loin :

JOURNET Charles (1891-1975), *Le mal : essai théologique*- 3^e éd. - Saint-Maurice (Suisse) : Ed. Saint-Augustin, 1988. - 334 p. ; 21 cm. ISBN 2-88011-013-0

LE GUILLOU Marie-Joseph (o.p. ; 1920-1990), *Du scandale du mal à la rencontre de Dieu* - Paris : Ed. Saint-Paul, 1991. - 203 p. ; 21 cm. - (Spiritualité, ISSN 1152-0604). ISBN 2-85049-474-7

SERTILLANGES Antonin-Dalmace (o.p. ; 1863-1948), *Le problème du mal*. - Paris : Aubier-Montaigne, 1949. - 2 vol. (412, 140 p.) ; 23 cm. Comprend : I, L'histoire ; II, La solution.